



Avis intermédiaire (2^e présentation) sur l'avant-projet de charte pour le territoire du Golfe du Morbihan

Bureau du 1^{er} juillet 2009

Le syndicat mixte de pré-figuration a poursuivi son travail bénéficiant d'un soutien déterminé du Conseil Régional de Bretagne. Les phases de concertation ont permis d'aborder les questions de fond avec ceux qui seront les principaux acteurs d'un développement durable du Golfe du Morbihan.

Les documents communiqués sont d'une grande clarté, leur présentation et leur écriture de qualité.

Le positionnement d'un Parc naturel régional dans un territoire complexe avec de multiples intervenants est bien défini.

Les conditions apparaissent requises au travers du texte pour un travail conjoint dans la sauvegarde et la gestion des espaces naturels et du patrimoine. Il en est de même dans les aspects éducatifs et dans une moindre mesure sur le développement économique où le Parc naturel régional est moins attendu sauf dans les aspects touristiques.

L'attente est grande en matière d'urbanisme, elle sous-tend cette consultation en deuxième avis intermédiaire. La direction donnée d'une « culture de la densité » est une bonne orientation qui nécessite un changement de cap par rapport à la conception des documents d'urbanisme existants.

Le principe d'une urbanisation en arrière littoral permet de sauvegarder les espaces sensibles, les populations nouvelles viendront cependant augmenter la pression sur les secteurs vulnérables que le projet identifie.

Les engagements sont plus précis mais de nouvelles zones d'urbanisation ou d'activités sont projetées. La libération progressive des importantes zones ouvertes actuellement à la construction apparaît suffisante d'autant que la densification de l'habitat peut y être augmentée. Ce développement urbain doit s'accompagner d'une réflexion d'ensemble sur l'alimentation en eau potable.

Les moyens envisagés par la charte sont insuffisants et les partenariats mal assurés. Seule une synergie encore à construire avec la mise en place d'une agence d'urbanisme apporterait une véritable réponse. Le projet de charte ne fait que la mentionner, elle permettrait la mise en œuvre de la nouvelle conception que le document de charte ambitionne. Sans cet effort collectif, les objectifs qualitatifs poursuivis ne pourront être atteints.

L'Etat a engagé sur le territoire des politiques qui apparaissent de façon incidente en particulier avec le schéma de mise en valeur de la mer maintenant approuvé. Il y a nécessité d'avoir pour ce futur Parc une véritable partie maritime dans une relation avec les îles proches.

La précision des engagements de l'Etat de façon plus générale dans le document final se devront de mieux figurer. Ils n'y sont présents que de façon générique dans le rapport actuel.

La création d'un Parc naturel régional est sûrement la meilleure chance de coordonner un développement harmonieux et soucieux de la conservation des patrimoines pour le Golfe du Morbihan. Il convient toutefois que tous les acteurs impliqués s'engagent clairement dans les différentes conventions prévues dans le rapport de charte.

La Fédération attend en conséquences des précisions supplémentaires dans le document final et son avis à ce niveau de la procédure est favorable.

Adopté à l'unanimité